

**DÉLIBÉRATION**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLONS-DE-L'ERDRE**  
**(LOIRE ATLANTIQUE)**

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 17

**PRÉSENTS :** Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président, Madame Magali PETITRENAUD, Vice-présidente, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Madame Sophie GILLOT, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Cécile BERNARD, Madame Marie-Renée DALIBON, Monsieur Nicolas FORTEAU, Monsieur Michel GAUTIER, Madame Danièle JUSTEAU, Monsieur Emmanuel LAURENT, Madame Geneviève MASSONNET et Madame Marie-Thérèse POILLIÈVRE

**EXCUSÉS :** Monsieur Frank GUILLAUDEUX et Madame Catherine HAMON

**ABSENTS :** Monsieur David ÉVAIN et Madame Louise MOREAU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Gaëlle BOURGEOIS

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice.....	17
Présents.....	13
Votants .....	13

-----

**DCA n°001/2024 – 5.2.6**

**Commission communale solidarités / vie sociale -  
désignation de trois membres non élus**

Rapporteur : Monsieur le Président

La commission communale solidarités / vie sociale est composée de neuf membres élus dont huit qui sont également administrateurs au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Cette commission communale échange sur des sujets dont le conseil d'administration, au titre de sa compétence en matière d'action sociale, pourrait se saisir.

Les membres de ladite commission ont donc évoqué le souhait que celle-ci soit ouverte à trois membres extérieurs afin d'élargir et d'enrichir les débats.

Il a été proposé que ces trois membres extérieurs soient désignés parmi les huit membres nommés, issus de la société civile, représentants d'associations en lien avec la solidarité, qui siègent au sein du conseil d'administration.

*Vu la délibération du conseil municipal de VALLONS-DE-L'ERDRE numéro 266/2023 en date du 12 décembre 2023 autorisant l'ouverture de la commission communale solidarités / vie sociale à trois membres non élus issus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,*

Monsieur le Président précise que la commission communale solidarités / vie sociale se réunit quatre fois par an. Les réunions ont lieu à la mairie déléguée de Freigné à 18 heures 30 et elles ne durent pas plus de deux heures.

Mesdames DALIBON, JUSTEAU et POILLIÈVRE se proposent pour intégrer ladite commission.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :**

- **NOMME** Mesdames DALIBON, JUSTEAU et POILIEVRE, membres de la commission communale solidarités / vie sociale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 1<sup>er</sup> mars 2024

**Le Président,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Gaëlle BOURGEOIS**



Envoyé en préfecture le 29/02/2024  
Reçu en préfecture le 29/02/2024  
ID : 044-200078079-20240220-DCA\_001\_2024-DE